Image not found or type unknown

Régularisation de charges et eau froide abusives!!?

Par **Lesbo Noe**, le **05/06/2018** à **10:44**

Bnjour!

J'habite un 2 pièce de 45 m² environ! et je suis
célibataire donc pas en couple[smile9]!je possède un ballon de 100L ce qui ne me permet même pas de prendre un bain[smile33]! mon 1er problème est la provision Eau froide qui est de 33,29€! pour une personne et pendant tous ce temps, je m'en rendait pas compte? or la moyenne est de 7€ ce n'est pas normale[smile7]? passons au 2ème problème(régularisation charge)là c vraiment la catastrophe! Je leur doit 1302.29€ d'eau froide c l'hôpital qui se fout de la charité! je pense qu'une vis foire quelque part, marre d'être une vache lait!!? écœuré[smile31]! au secours aider moi SVP! Merci et Bonne Journée! Mr L.

Par **janus2fr**, le **05/06/2018** à **13:07**

Bonjour,
Comment est comptabilisée votre consommation d'eau froide ? Avez-vous un compteur ou bien est-ce la consommation de l'immeuble qui est divisée en fonction des millièmes ?

Par **Lesbo Noe**, le **06/06/2018** à **00:30**

Bnjour!
Bonne question! et bien g un compteur situe dans les WC! d'après l'expérience que g faite je pense qu'il Ya une fuite mais je ne sais où? le 3 mai00918(252)le 4 mai00918(274)m3 !!? j'espère avoir répondu à votre question?

Par **janus2fr**, le **06/06/2018** à **06:40**

Donc si vous avez un compteur, vous pouvez vérifier si les charges d'eau qui vous sont demandées correspondent bien aux relevés compteur.
Est-ce le cas ou pas ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés